

quoi les uns seraient plutôt abandonnés aux prêtres que les autres. Au reste , M. l'abbé en impose , lorsqu'il dit qu'on a enlevé à la religion la juste influence qu'elle devait avoir sur les principaux actes de la vie : car il ne peut pas ignorer qu'aujourd'hui , comme autrefois , les ministres de la religion donnent la bénédiction nuptiale , baptisent les enfans et entèrent les morts , pourvu qu'on les paie ; en un mot , on leur a laissé l'autorité qu'ils devaient avoir pour faire des élus : on leur a seulement enlevé tout ce qui est relatif aux affaires de ce monde.

L'article de M. l'abbé se distingue au reste par un profond mépris pour les lois , et par un grand nombre d'erreurs que quelques personnes prendront pour des mensonges ou pour des calomnies.

---

## DE L'ESPRIT PUBLIC EN FRANCE,

ET PARTICULIÈREMENT DE L'ESPRIT DES FONCTIONNAIRES PUBLICS.

---

RIEN n'est plus différent , on peut même dire plus opposé que l'esprit social des peuples modernes et celui des peuples de l'antiquité. Le trait le plus saillant et le plus profond du caractère des anciens c'est leur patriotisme. Ce sentiment qui sert de base à leur moralité se mêle à toutes leurs affections par-

ticulières , et les identifie en quelque sorte avec les corps politiques auxquels ils appartiennent. L'amour de la patrie , au contraire , ne forme qu'un trait presque imperceptible dans la physionomie morale des modernes. Ils ne tiennent à l'Etat que de très-loin , et par un fil extrêmement faible ; toute l'activité de leur ame s'exerce dans le cercle étroit de de leurs affections individuelles et s'épuise sur de petits intérêts particuliers. Les citoyens des anciennes républiques étaient particulièrement liés entre eux par l'attachement commun qu'ils portaient à la patrie ; ceux des états modernes ne tiennent à la chose publique qu'à cause des sentimens privés qui les unissent entre eux et dans la juste proportion de la force de ces sentimens. Un ancien rapportait tout à l'État , un moderne ramène tout à lui ou au petit nombre d'individus avec lesquels il est en communauté d'affections ou d'intérêts ; les anciens avaient de l'esprit public , les modernes se sont rarement élevés au-dessus de l'esprit de caste , de secte ou de cotterie , et depuis long-temps même l'égoïsme isole parmi eux la très-grande majorité des hommes.

Cette différence essentielle entre les mœurs des temps anciens et celles des temps modernes , devait être une conséquence inévitable de celle des institutions politiques des deux âges. Non-seulement les législateurs de l'antiquité avaient reconnu la souveraineté des peuples , mais ils leur avaient même laissé l'exercice immédiat du pouvoir souverain ; et comme cet exercice était devenu leur occupation

la plus habituelle et leur plaisir le plus vif, on conçoit aisément qu'ils eussent fini par considérer les affaires publiques comme leurs affaires les plus particulières, et l'intérêt de l'Etat comme leur intérêt le plus immédiat.

Dans nos temps modernes, au contraire, non-seulement très-peu de peuples ont exercé la souveraineté, soit par eux-mêmes, soit par délégation, mais presque toujours leurs gouvernemens ont dénié qu'elle résidât en eux; ils ont fait les efforts les plus soutenus et les mieux concertés pour les empêcher de se saisir du pouvoir suprême ou d'en partager avec eux l'exercice; ils les ont appelés leurs sujets, et ils les ont souvent traités comme leurs esclaves. Dès-lors, les hommes des états modernes n'ayant point d'existence publique, et ne tenant à leurs gouvernemens par aucun intérêt prochain, ont dû se replier sur eux-mêmes, et s'occuper uniquement de leur vie domestique et privée.

D'un autre côté, tandis que les institutions des anciens Etats formaient un système lié, dont toutes les parties conçues dans un même esprit, agissaient sur les hommes d'une manière uniforme, et les conduisaient à un but commun; celles de nos gouvernemens modernes faites à diverses époques, et dans des intentions souvent contraires, les poussent en mille sens opposés, et font qu'ils n'ont que des intérêts et des sentimens divers. Enfin tandis que chez les peuples célèbres de l'antiquité toutes les institutions tendaient à former des citoyens,

Le seul objet commun de celles des états modernes , a presque toujours été d'empêcher aux hommes de le devenir. Dans cette vue , les gouvernemens ont proscrit tout ce qui pouvait les éclairer sur leurs droits politiques ; ils ont favorisé les préjugés les plus propres à les tenir à cet égard dans l'ignorance ou dans l'erreur ; ils ont accordé une protection spéciale aux sciences vaines et aux arts frivoles , à tout ce qui peut fausser l'esprit , ou amollir le cœur ; et ils sont parvenus à faire des hommes beaux esprits et corrompus , qui savent tout hors se conduire , des hommes civilisés qu'on peut enchaîner avec des rubans , des hommes faciles et polis qui sacrifient sans le moindre remords les intérêts de l'État à leur intérêt le plus futile , des hommes charmans enfin qui semblent animés d'un esprit de bienveillance universelle , et dont l'âme étroite et aride ne forme aucune pensée grande et généreuse.

Le peuple Français est , dit-on , de tous les peuples le plus civilisé , le plus poli et le moins capable de patriotisme. Quand cela serait , il faudrait peu s'en étonner , en considérant les circonstances particulières dans lesquelles il s'est trouvé et les efforts qu'on a faits , pendant quatorze siècles , pour l'asservir et le corrompre. Son histoire démontre avec évidence que l'esprit public n'a pu se former chez lui à aucune époque , et que son gouvernement , ses lois , sa religion , ses préjugés et ses mœurs se sont constamment opposés à son développement , et à ses progrès.

Les Francs formaient un corps de nation avant leur établissement dans les Gaules. En se fixant parmi les Gaulois, le lien qui les avait uni jusqu'alors commence d'abord à se relâcher, et finit bientôt par se rompre. Ils sont quelque temps sans se confondre avec les vaincus ; mais tandis que plusieurs causes les en tiennent séparés, d'autres causes les en rapprochent ; de sorte que, sans faire encore un même corps avec les peuples des Gaules, ils sont pourtant moins étroitement unis entre eux. La conquête a donc pour effet immédiat d'affaiblir leur esprit national. Bientôt de nouvelles causes contribuent à l'affaiblir encore ; les Francs, au lieu de se tenir ensemble dans une même contrée, se répandent et se fixent çà et là dans plusieurs provinces ; à mesure qu'ils se mêlent ainsi avec les Gaulois, leur caractère national s'efface, leur patriotisme s'attédie, ils ne sentent plus l'intérêt commun qui les lie, et ils finissent par ne plus faire un corps de nation à part.

Cependant ils ne pouvaient pas en former un avec un peuple qu'une longue domination avait façonnée au joug de l'esclavage, et qui depuis près de cinq siècles ne pensait et n'agissait que comme il plaisait aux empereurs de Rome. Aussi, en s'incorporant avec les Gaulois, perdent-ils leur caractère sans en acquérir un nouveau. L'amour du repos et des richesses subjugué leurs ames indépendantes ; ils contractent toutes les faiblesses du peuple vaincu, et deviennent aussi propres que lui à la servitude. Leurs chefs profitent de ces dispositions pour s'em-

parer de l'autorité souveraine qu'ils avaient seuls exercée jusqu'alors ; dès ce moment le gouvernement n'est plus qu'une tyrannie , la nation se trouve divisée en deux classes , celle des gouvernans et celle des gouvernés ; et comme leurs intérêts ne sont plus communs , tout esprit national devient en quelque sorte impossible.

Bientôt les intérêts contraires se multiplient dans l'Etat , et rendent la naissance d'un esprit public de plus en plus difficile. Les grands , que les rois avaient comblés de biens , parce qu'ils avaient eu besoin de leur secours pour asservir le peuple , se croient assez puissans pour pouvoir résister aux rois , et se rendre indépendans de leur autorité. Les prêtres , qui n'avaient pas moins contribué que les grands à établir la domination des rois sur la terre , en faisant descendre leur pouvoir du ciel , et qui , pour prix de ce service , en avaient reçu des dons immenses ; les prêtres , qui avaient fait particulièrement avec eux un trafic si lucratif de la justice divine , les prêtres croient pouvoir imiter l'exemple des grands , et proclament aussi leur indépendance. Dès ce moment les rois , les grands et les prêtres se font des guerres furieuses ; et au sein de leurs sanglantes discordes , il se forme un nouveau genre de domination qui engendre bientôt de nouveaux désordres. Les leudes , les évêques et les abbés , introduisirent les seigneuries dans leurs terres ; ces seigneuries se multiplient , et deviennent autant de tyrannies d'un ordre subalterne ; tyrannies d'autant plus rigoureuses , que

l'action en est plus immédiate, et que l'opprimé est placé plus près de l'opresseur. Alors la France se trouve divisée en autant d'Etats ennemis qu'il y a de seigneuries particulières ; et, dans chacun de ces petits états despotiques, il existe encore deux intérêts contraires, celui du maître et celui des esclaves. Enfin on trouve le moyen de perpétuer les divisions et de naturaliser l'anarchie au sein de la France. On fait passer dans les familles les privilèges accordés aux individus ou usurpés par eux. Les bénéfiques et les seigneuries deviennent héréditaires ; par suite, les enfans d'un leude sont considérés comme leudes, les enfans d'un seigneur sont considérés comme seigneurs ; certains individus se trouvent ainsi doués en naissant d'une certaine prééminence, et leurs familles, qu'on appelle *nobles*, forment une caste privilégiée qui doit rester à jamais séparée du reste des Français.

Telle est notre histoire sous les rois de la première race. C'est une des époques où la formation d'un esprit national rencontre le plus d'obstacles, à cause du nombre, de l'âpreté et de la violence des intérêts contraires.

Les institutions de Charlemagne consacrent en droit des distinctions d'ordres qui, jusqu'alors, n'avaient existé que de fait entre les Français. Pour former les assemblées nationales, il divise la nation en trois classes, le clergé, la noblesse, et le peuple ; distinction qui devait, ce semble, être éternelle et former un obstacle à jamais invincible à la réunion

des intérêts et à la naissance d'un esprit public. En même temps il laisse subsister les justices seigneuriales et les bénéfiques. Cependant il modifie considérablement l'effet de ces institutions anarchiques. Il réprime les abus du pouvoir judiciaire exercé par les seigneurs, et il les détermine, par son exemple, à renoncer aux plus odieux des droits établis dans leurs terres. En faisant entrer le peuple dans les assemblées nationales, il cherche à le rapprocher des grands, à l'éclairer sur ses droits et à ranimer en lui le sentiment de sa dignité et de son indépendance. Si nos pères eussent été moins abrutis par l'esclavage et la misère, peut-être ce grand homme aurait-il réussi à leur rendre quelque vertu et à leur inspirer quelque patriotisme : mais quoiqu'il eût fait grâce à beaucoup d'abus, et qu'à certains égards ses institutions fussent très faibles, elles se trouvèrent cependant trop fortes pour les Français d'alors, et ils furent incapables de les supporter ; d'un autre côté, les successeurs de ce prince, loin de soutenir son ouvrage, ne firent qu'en accélérer la ruine par leur faiblesse et leur impéritie.

Aussitôt les désordres renaissent avec une nouvelle violence ; les nobles secouent toute espèce de subordination, et le peuple retombe dans sa première servitude. C'est alors que se forme le système monstrueux de la féodalité, système qui donne une apparence d'ordre à l'anarchie qui régnait entre les seigneurs, et qui, de toutes les tyrannies particulières, forme une chaîne immense d'oppression, dont le

premier anneau se rattache au trône, et qui descend et va s'appesantir jusque sur les dernières classes du peuple. Dans ce système, le Roi est seigneur suzerain des grands qui tiennent leurs fiefs de la couronne, et ces grands sont ses vassaux directs; les vassaux du Roi sont à leur tour suzerains de nobles moins riches qu'eux, à qui ils donnent des terres à titre de fiefs; ces derniers sont encore suzerains de nouveaux vassaux à qui ils ont également cédé des fiefs, et ainsi de suite. Cet ordre de choses, qui semble devoir unir tous les possesseurs de fiefs, en les plaçant dans une sorte de dépendance hiérarchique, non-seulement les sépare davantage du peuple, dont il renforce les chaînes, mais devient même une nouvelle cause de dissensions entre eux. Les grands vassaux de la couronne, forts de la faiblesse des rois, se font un jeu de violer les obligations que leur impose leur engagement féodal; les petits vassaux imitent leur exemple et veulent aussi se rendre indépendans de leur suzerain; ils s'érigent tous en souverains dans leurs terres; le joug qu'ils imposent à leurs sujets devient plus rigoureux que jamais; ils forment des coalitions; ils font la guerre au Roi, ils se la font entre eux; ils empiètent continuellement les uns sur les autres; en un mot, la conduite de nos petits seigneurs d'alors est une parodie complète de celle de tant de grands princes, qui, dans tous les temps, n'ont songé qu'à entretenir la servitude au sein de leurs états, et à porter la guerre au-dehors pour agrandir leur suzeraineté.

Cet état de violence, de discorde et de brigandage, dure autant que la dynastie des Carlovingiens, dont il amène la chute; et la population de la France n'offre encore, pendant deux siècles, que deux classes d'hommes également dégradés, les uns par la tyrannie qu'ils exercent, les autres par le joug qu'ils supportent, et tous également incapables de se former des idées de patrie et de bien public. On ne pourrait comparer à cette époque, et à la précédente, pour la nullité de l'esprit national, que celle à laquelle nous vivons, époque où les Français, beaucoup plus unis en apparence, sont peut-être plus séparés en réalité, et où l'égoïsme, qui divise encore mieux les hommes que l'anarchie et les guerres civiles, est parvenu à faire de chaque individu l'ennemi secrètement irréconciliable de tous ceux dont l'intérêt blesse le sien.

La féodalité se soutient encore long-temps, sous les rois de la troisième race; elle s'affermi même sous les premiers Capétiens; son code se forme; les seigneurs, las de régler à coup d'épée leurs prétentions respectives, fixent, par des usages, leurs rapports entre eux et avec leurs vassaux. Ces usages confirment toutes leurs usurpations. Ils assurent leur indépendance du roi et la dépendance de leurs sujets; ils les investissent, dans leurs terres, de toutes les attributions de la souveraineté, du pouvoir législatif, du droit de justice, de celui de battre monnaie, de celui de faire, à leur gré, la paix et la guerre, et d'obliger leurs vassaux et leurs sujets

se s'armer pour leurs querelles ; en un mot , ils organisent dans l'Etat des états innombrables , et croisent les intérêts de mille manières.

Nous disons que les seigneurs avaient droit de justice. Comme ils ne savaient que se battre et n'entendaient rien à la science des lois , ils introduisent dans leurs cours féodales l'usage monstrueux des combats judiciaires et des autres épreuves connues sous le nom de *jugemens de Dieu* , usage qui , plaçant le droit dans la force , et le crime ou l'innocence dans la manière dont on supporte des épreuves également absurdes et féroces , achève de démoraliser les esprits et les ferme pour des siècles à toutes les idées de législation , de justice et d'ordre sans lesquelles il ne saurait exister ni patrie ni patriotisme. L'usage du duel judiciaire a de plus cet effet particulier , qu'entretenant la barbarie des mœurs et l'habitude des combats , il est une cause toujours agissante de querelles , de brigandages et de division entre les citoyens.

C'est cet usage des duels judiciaires qui donne naissance à ce fameux point d'honneur qui a toujours été depuis , l'une des grandes règles de conduite des Français. L'orgueil et la férocité dictent ses premières maximes. La vanité du rang décide ce qui sera une offense , et la barbarie des mœurs détermine la manière dont elle sera vengée. Comme les roturiers ou vilains , dans leurs débats juridiques , ne peuvent se servir que du bâton , tandis que les gentilshommes se servent de leur épée , frapper

quelqu'un avec un bâton , c'est lui faire une injure. qui demande du sang, parce que c'est le traiter comme un roturier. Comme il n'y a que les roturiers qui se battent à visage découvert, donner un soufflet à un homme, c'est lui faire une insulte qui ne se peut laver qu'avec du sang, parce que c'est encore le traiter comme un roturier ; ainsi, dans les principes du point d'honneur, une offense n'est une offense pour celui qui la reçoit, que parce qu'on le traite comme un roturier ; d'où l'on voit que le point d'honneur n'est qu'un sentiment faux et exagéré de la supériorité du rang, qu'il peint avec une odieuse énergie le mépris des hommes des premières classes pour ceux des classes inférieures, et qu'il établit entre les citoyens des barrières insurmontables. C'est tout ce que j'en dis ici ; je ferai voir plus loin combien ce sentiment qu'un mot insignifiant peut révolter, supporte facilement des choses beaucoup plus déshonorantes, avec combien de bassesses il peut s'allier, et sous combien d'autres rapports il nuit à l'esprit public.

L'ordre de la chevalerie, qui prend naissance sous les premiers Capétiens, favorise beaucoup l'usage des duels, et, sous ce point de vue, il est comme les combats judiciaires une cause de désordre et de division entre les Français. Il étend le code du point d'honneur et l'enrichit de quelques maximes utiles et généreuses ; mais il y fait entrer aussi plusieurs règles fausses ou bizarres, et il y laisse le principe antisocial qui lui sert de base. → La galanterie que les

chevaliers inventent , et qui devient un de leurs premiers devoirs , est un sentiment puérile et exagéré qui fausse leur esprit , qui rapetisse leurs ames , qui leur fait faire avec appareil mille niaiseries , mille sottises extravagances , quelquefois des actions criminelles , et qui donne à leurs plus héroïques prouesses un motif presque toujours ridicule. Je ferai mieux voir ailleurs l'influence que la galanterte, et la politesse de mœurs qu'elle nous a donnée , ont eue sur notre esprit public.

La religion n'avait pas peu contribué , depuis l'origine de la monarchie , à empêcher la naissance de l'esprit public en France. Le clergé avait d'abord prêché l'obéissance passive ; bientôt après il avait donné l'exemple de l'insubordination la plus effrénée. Toujours orthodoxe dans sa croyance , il s'était montré encore plus dépravé dans ses mœurs , et sa conduite avait offert l'alliance monstrueuse de la pureté de la foi avec tous les vices de l'ame. Il avait prêché la continence et donné l'exemple d'une vie licencieuse ; il avait prêché l'humilité , et exercé avec orgueil une domination usurpée ; il avait prêché le mépris des richesses , et son insatiable avidité avait menacé la France d'une usurpation universelle (1). Il n'est point d'efforts qu'il n'eût fait , pas de moyens qu'il n'eût employés pour attirer à lui toutes les richesses de l'Etat. Il avait persuadé aux peuples qu'il n'était point de crimes si odieux qu'on ne pût effacer en faisant des dons aux églises. (2) Il avait fait intervenir directement le ciel dans l'établissement de la

**à l'ame (3), et en avait assuré le paiement en remplissant de vaines terreurs l'ame des fidèles; il avait institué les pénitences comme un moyen d'expiation, et ces pénitences étaient devenues un fonds de commerce pour les moines (4), qui se chargeaient de les faire à prix d'argent; enfin, il avait employé la force des armes, et s'était souillé de sang pour acquérir de nouvelles richesses, ou conserver celles dont il avait dépouillé les citoyens. Ainsi, pour devenir riche et puissant, il avait fait naître les erreurs morales les plus pernicieuses, et fortifié au même point l'ignorance des esprits, la barbarie des mœurs et l'habitude de tous les crimes; causes qui, comme on voit, devaient avoir l'influence la plus funeste sur l'esprit public.**

Dépouillé de ses biens par Charles Martel, indemnisé de ses pertes par Charlemagne, mais dépouillé une seconde fois par les nobles, sous les successeurs de ce prince, le clergé avait perdu sa prééminence pendant la seconde dynastie. Il s'intrigue pour la recouvrer sous les premiers Capétiens. Les combats judiciaires lui en offrent l'occasion. Il les condamne hautement au nom du ciel; et sous prétexte que dans tous les procès l'un des plaideurs soutient une injustice, que toute injustice est un péché, que tout péché intéresse la religion, et que tout ce qui intéresse la religion est de la compétence de ses ministres, il usurpe sur les seigneurs le droit de rendre la justice, et ce droit devient bientôt pour lui une source féconde de richesses et d'autorité. Il parvient ainsi à former de nouveau une puissance dans l'Etat, et de-là une

nouvelle cause de division dans les sentimens et les intérêts.

Cette adroite usurpation du clergé en favorise une autre bien plus remarquable de la part des papes. Comme les progrès que leur puissance temporelle avait fait depuis Charlemagne, leur avait permis de s'arroger un pouvoir absolu sur les évêques de tous les pays catholiques, ils exigent que tous les jugemens rendus par les tribunaux ecclésiastiques du royaume soient soumis à leur révision, et ils deviennent ainsi, parmi nous, les juges suprêmes de toutes les affaires, et les premiers magistrats de l'état. C'est alors particulièrement que l'esprit ultramontain commence à régner en France, et l'on sait si cet esprit était propre à former des citoyens.

Telles sont, jusqu'au commencement du douzième siècle, les causes qui s'opposent, en France, à la réunion des sentimens, des intérêts des opinions, et à la naissance d'un esprit patriotique. Ici commence une grande révolution dans le gouvernement, révolution conduite, pendant près de cinq siècles, avec autant d'habileté que de persévérance, et qui finit par faire passer, dans les mains du successeur de Capet, tout le pouvoir que les seigneurs avaient ravi aux descendans de Charlemagne. Dans cette lente transition de l'anarchie féodale à l'autorité presque absolue de nos derniers Rois, il s'opère des changemens heureux dans nos institutions; cependant elles sont loin de prendre une direction propre à former des citoyens. Utiles jusqu'alors à la tyran-

nie des grands, elles deviennent uniquement propres à protéger la puissance des Rois, et laissent la nation dans sa dépendance, son apathie et son éternelle indifférence pour elle-même.

Cependant, à côté de cette révolution dans le gouvernement et les institutions politiques, il s'en opère insensiblement une autre dans les opinions et les mœurs; révolution dont le dénouement terrible doit, au bout de six siècles, renverser du trône la postérité des Capet, élever ce tiers-état si long-temps opprimé au-dessus des grands et des Rois, et l'investir à son tour du pouvoir souverain; révolution consommée au nom de la patrie et du bien public, et qui a des résultats peut-être aussi funestes que les précédentes aux mœurs et au patriotisme.

Je suivrai rapidement, dans un second article, les progrès de l'une et de l'autre; je ferai voir les obstacles que la formation de l'esprit public continue à éprouver pendant leurs cours; je montrerai l'état dans lequel le dernier gouvernement a laissé nos mœurs; j'exposerai, sans déguisement, la dégradation particulière de la plupart des fonctionnaires publics, et l'impossibilité qu'il y a que rien de solide s'établisse, tant qu'ils feront leur premier devoir du soin de leur fortune; enfin, je démontrerai qu'une religieuse observation des lois est le seul régime qui puisse nous donner un caractère vraiment national, et nous faire jouir, enfin, d'un bonheur réel et durable.

(1) Tout homme qui mourait sans donner une partie de ses biens à l'église, ce qui s'appelait mourir *déconfes*, était privé de la communion et de la sépulture. Si l'on mourait sans faire de testament, il fallait que les parens obtinssent de l'évêque qu'il nommât concurremment avec eux, des arbitres pour fixer ce que le défunt aurait dû donner en cas qu'il eût fait un testament. On ne pouvait pas coucher ensemble la première nuit des noces, ni même les deux suivantes, sans en avoir acheté la permission : c'était bien ces trois nuits là qu'il fallait choisir ; car, pour les autres, on n'aurait pas donné beaucoup d'argent. *Esprit des Loix*, liv. 28, chap. 48.

(2) . . . Les aumônes étaient surtout la pénitence des riches. Ils effaçaient leurs péchés en augmentant les richesses d'une église, ou en fondant un monastère. Lorsque Charlemagne donna l'exarchat de Ravenne au pape, il crut travailler pour son salut. *Histoire moderne de Condillac*, liv. 2, chap. 1<sup>er</sup>.

(3) Il prêcha (le clergé) la dîme : il la prêcha au nom de Saint Pierre ; les moines firent même parler Jésus-Christ. Ils forgèrent une lettre que le Sauveur écrivait aux fidèles, et par laquelle il menaçait les païens, les sorciers, et ceux qui ne payaient pas la dîme, de frapper leurs champs de stérilité, de les accabler d'infinités, et d'envoyer dans leurs maisons des serpens ailés qui dévoreraient le sein de leurs femmes. *Ibid.*

(4) . . . Les pénitences devinrent un fonds de commerce pour les moines qui se chargeaient de les faire moyennant une certaine somme. Ainsi, un riche péchait, et un moine se donnait la discipline. *Ibid.*

---

De l'Imp. de RENAUDIÈRE, rue des Prouvaires.